

SIXIEME COMMISSION **COMMISSION PERMANENTE DU 28 AOUT 2018**

BÉNÉFICIAIRES	ENV0	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT ACCORDE	OBSERVATIONS
Syndicat de défense du chasselas de Moissac	2771	Mesures en faveur de l'environnement	14 535 €	Le programme agro-écologique développé par le Syndicat de défense du chasselas de Moissac concerne la vulgarisation de nouvelles pratiques phytosanitaires pour réduire l'usage de pesticides sur les vignes de raisin de table grâce à : * l'animation sur le terrain ainsi que l'élaboration et la diffusion du conseil (bulletin technique adressé à tous les producteurs de raisin de table) ; * le développement de la confusion sexuelle du ver de la grappe, en alternative aux insecticides. Ce programme est cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional). <i>Actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le conseil départemental et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</i>
Fédération départementale des CUMA	2788	Mesures en faveur de l'environnement	16 000 €	Le programme de mesures en faveur de l'environnement concerne : * la lutte contre le changement climatique par le développement des énergies renouvelables (bois énergie, photovoltaïque, méthanisation...) ; * la préservation de la biodiversité par le maintien des exploitations agricoles à taille humaine. La mécanisation par le biais des CUMA permet de diversifier les assolements, conforter les filières spécialisées pour éviter la monoculture et développer les équipements d'entretien des éléments naturels (haies, prairies...) ; * la réduction des gaz à effet de serre par le réglage des moteurs (banc d'essai) et la formation à l'écoconduite ; * la meilleure gestion de l'eau par le réglage des pulvérisateurs et des distributeurs d'engrais, ainsi que par le développement de pratiques innovantes pour la préservation des sols (GIEE CUMA de Monclar). Ce programme départemental vient en complément d'un programme régional cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional). <i>Actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le conseil départemental et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</i>
Association départementale de lutte contre les maladies des animaux	2852	Mesures environnementales : Section apicole	10 000 €	Les abeilles, véritables sentinelles de l'environnement, ont un rôle capital pour le maintien de la biodiversité notamment à travers leur fonction de pollinisation. C'est pourquoi, il est indispensable de les protéger contre leurs prédateurs qui sont d'une part, le varroa et d'autre part, le frelon asiatique. Le programme de défense de l'abeille, élaboré par la section apicole de l'ALMA et qui utilise notamment des produits agréés en agriculture biologique, s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le conseil départemental et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.

Envoyé en préfecture le 25/09/2018
Reçu en préfecture le 25/09/2018
Affiché le **1-2 OCT. 2018**
ID : 082-228200010-20180828-CP2018_08_37-DE

BÉNÉFICIAIRES	ENV0	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT ACCORDE	OBSERVATIONS
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	02853	Mesures agro-environnementales	140 000 €	Le programme de mesures en faveur de l'environnement mis en place par la Chambre d'agriculture, concerne l'ensemble des productions. Il s'articule autour de 6 objectifs : 1 – Accompagner la performance environnementale et économique des productions : * conduite raisonnée des vignobles de cuve pour la réduction des pesticides (fongicides insecticides, désherbants) ; * développement de l'agriculture bio, bulletin technique "agriculture biologique" (arboriculture et grandes cultures) ; * agriculture raisonnée en grandes cultures (bulletin vigiculture : aide à la décision en terme de traitement phytosanitaire – réduction de la fréquence et des doses). 2 – Renforcer la réactivité et la capacité d'adaptation des systèmes régionaux de production végétale autour de l'agro-écologie : * plateforme de démonstration longue durée en grandes cultures (réduction des intrants, conservation des sols, rotation des cultures...). 3 – Accompagner les agriculteurs dans les approches territoriales : * plan d'action territoriale Gimone, qualité de l'eau sur le bassin versant ; * prévention des pollutions sur les aires de captage d'eau potable ; * échanges par bassin versant (qualité de l'eau) en liaison avec les syndicats de rivière ; * collecte des déchets d'exploitation (animation, sensibilisation en liaison avec ADIVALOR) 6 – Accompagner la performance environnementale et économique des systèmes d'élevage : * techniques fourragères innovantes, * valorisation de l'herbe par le pâturage, * optimisation des céréales des exploitations d'élevage en auto-consommation. Les prairies constituent de très bons pièges à carbone pour lutter contre le réchauffement climatique, le pâturage diminue l'émission de CO2, et l'optimisation des céréales en auto-consommation réduit la dépendance des élevages au soja OGM importé d'Amérique du sud. Par ailleurs, ces techniques fourragères innovantes améliorent le bien-être animal et la qualité de la production. Ce programme concerne tant les grandes cultures, l'arboriculture et la viticulture, que l'élevage. Il est cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional), le Casdar (national) et le Département. Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne (suite) Actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le conseil départemental Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.

Envoyé en préfecture le 25/09/2018

Reçu en préfecture le 25/09/2018

Affiché le - 2 OCT. 2018

ID : 082-228200010-20180828-CP2018_08_37-DE

Le Président
du Conseil Départemental,